

Un marin intoxiqué sur un cargo décède

Un gaz (le PH3) utilisé pour la conservation de pois serait à l'origine de son intoxication. Un autre homme a été hospitalisé. Une évaluation des risques sanitaires a été effectuée à bord du cargo.

La mauvaise manipulation d'un produit chimique, sur le cargo roumain *Susie*, est à l'origine du décès d'un membre d'équipage et de l'évacuation d'un autre, vers l'hôpital de Brest, ces deux derniers jours.

L'alerte est donnée jeudi en fin d'après-midi, à environ 80 kilomètres au nord d'Ouessant. Le navire, venant de Rouen, doit acheminer 8 000 tonnes de pois vers l'Égypte. L'un des marins se plaint de **vertiges et de paralysie**. Un hélicoptère de la marine nationale procède, alors, à l'évacuation du malade. L'homme âgé de 57 ans, **décède** à son arrivée à l'hôpital de la Cavale Blanche, à Brest.

Un gaz incolore

Hier matin, un second membre d'équipage, présentant les mêmes symptômes, est lui aussi évacué d'urgence vers le centre hospitalier brestois. Un hélicoptère de la Marine nationale l'achemine à Brest.

Inquiétées par ces deux cas suspects, les autorités maritimes ont proposé au cargo de se rapprocher des côtes pour être contrôlé par les autorités sanitaires. Selon les premiers éléments, ces malaises ont été causés par une intoxication chimique. Les autorités maritimes pensent à une mauvaise manipulation d'un produit, **la phosphine (PH3)**. Ce gaz incolore, dont l'odeur peut s'apparenter à celle de l'ail, est utilisé pour empêcher les pois de germer. Mais **c'est aussi un gaz toxique servant à tuer les taupes**, rongeurs et insectes dans les denrées stockées (silos, bateaux...).

Une équipe mixte de pompiers et de marins pompiers a été envoyée, hier après-midi, à bord du *Susie* pour une évaluation du risque sanitaire. Le cargo se trouvait alors à une soixantaine de kilomètres à l'Ouest de Camaret. En attente du diagnostic médical et chimique de la situation, les treize membres d'équipages ont été mis à l'abri sur le pont du navire. Une évacuation était envisagée. En fonction des résultats d'analyse, le bateau sera autorisé à se rapprocher des côtes pour mouiller « **dans un secteur protégé** », assurent les autorités maritimes.

Jérémy PARADIS.